



## Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant les cartes de bruit stratégiques  
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement  
- Echéance 2017 -

# CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

**N 4**

feuille 1

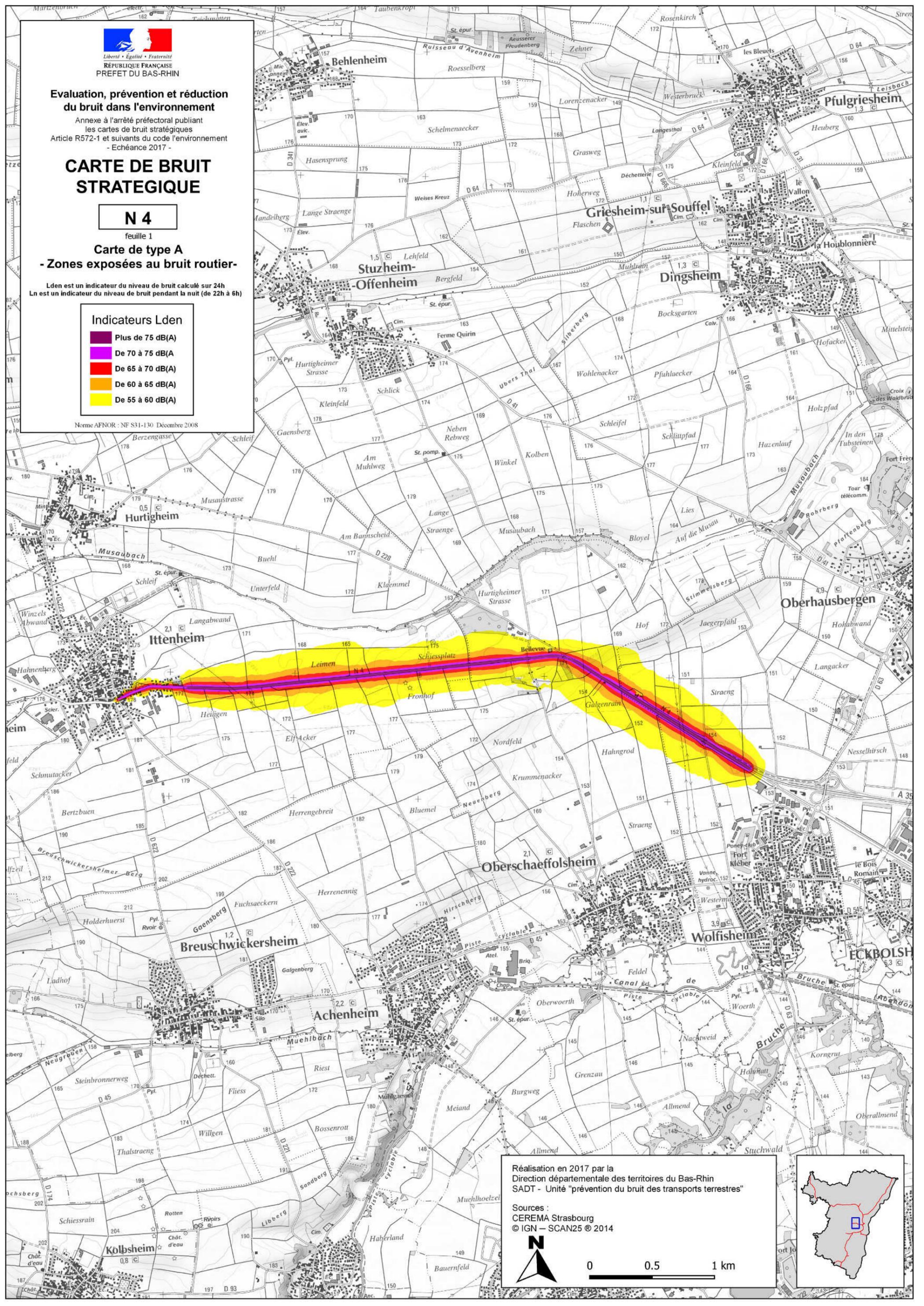
**Carte de type A  
- Zones exposées au bruit routier -**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h  
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

### Indicateurs Lden

-  Plus de 75 dB(A)
-  De 70 à 75 dB(A)
-  De 65 à 70 dB(A)
-  De 60 à 65 dB(A)
-  De 55 à 60 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008

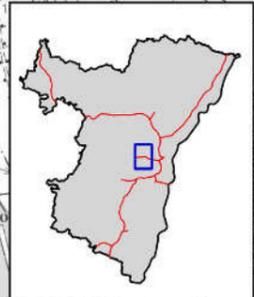


Réalisation en 2017 par la  
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin  
SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :  
CEREMA Strasbourg  
© IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km





## Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant  
les cartes de bruit stratégiques  
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement  
- Echéance 2017 -

# CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

**N 4**

feuille 2

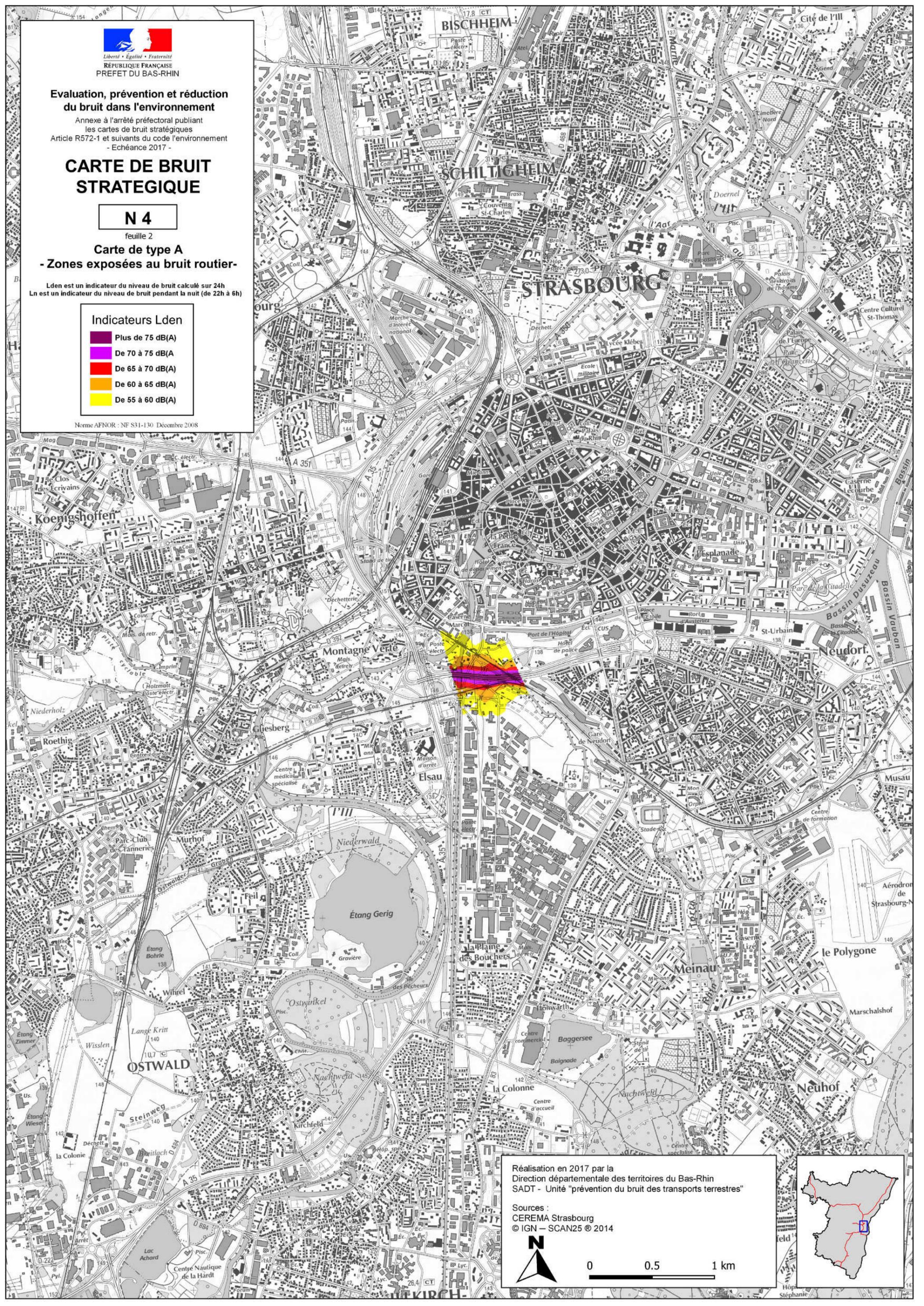
**Carte de type A  
- Zones exposées au bruit routier-**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h  
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

### Indicateurs Lden



Norme AFNOR - NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la  
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin  
SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :  
CEREMA Strasbourg  
© IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km

